



Communiqué de presse

Paris, le 31 janvier 2020

M. Didier Migaud nommé président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

Par décret du Président de la République en date du 29 janvier 2020, M. Didier Migaud est nommé président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, à compter du 31 janvier 2020.

La proposition de nomination du Président de la Haute Autorité par le chef de l'État est soumise à l'avis préalable des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat, conformément à l'article 13 de la Constitution. Le 28 janvier 2020, les commissions des Lois de chaque assemblée ont validé cette nomination.

Didier Migaud était Premier président de la Cour des comptes depuis le 23 février 2010. À ce titre, il présidait également la Cour de discipline budgétaire et financière, le Haut Conseil des finances publiques et le Conseil des prélèvements obligatoires.

Il a été député de l'Isère de 1988 à 2010 et a occupé successivement à l'Assemblée nationale les fonctions de rapporteur général de la commission des finances (1997-2002), de questeur (2002-2007) et de président de la commission des finances (2007-2010). Il est le co-auteur, avec Alain Lambert, de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), nouvelle constitution budgétaire de l'État adoptée en 2001.

Il a par ailleurs exercé des responsabilités en tant qu'élu local, comme maire de Seyssins et président de la communauté d'agglomération de Grenoble, de 1995 à 2010.

Contact presse : Audrey KEYSERS, 01.86.21.94.71 | audrey.keysers@hatvp.fr